

Lettre d'information pour les chasseurs adhérents de la F I C I F

F I C I F : Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France

Paris (75) , Yvelines (78) , Essonne (91) , Hauts-de-Seine (92) , Seine-Saint-Denis (93) , Val-de-Marne (94) , Val-d'Oise (95).

Après les assemblées de mars et d'avril

Adhérents de la FICIF, vous étiez nombreux à nos assemblées départementales et à l'assemblée générale de Mantes, le 2 avril. Merci de votre présence qui témoigne de votre implication.

Le Salon de la Chasse à Mantes a été un succès : plus de surface, plus d'exposants, et une parfaite organisation. Notre exposition de trophées tapissait les murs de l'entrée, comme chacun a pu l'apprécier. Au travers des commentaires de Guy Bonnet, nous savons que notre cheptel de cerfs est de bonne qualité... Tout ceci a moins de 50 kilomètres de Paris, ne l'oublions pas !

Lors de notre assemblée générale, la moitié des administrateurs devait être renouvelée et je tiens à remercier chaque adhérent qui a participé à cette élection.

Certains administrateurs nous quittent, après des années d'action bénévole au service de la Fédération :

- Claude Auger et Jean Marc Dallemagne (16 ans),
- Jacques Ozanne et Jacques Reder (12 ans),
- Patrick Maillard et Yannick Villardier (12 ans),
- Franck Berruée (6 ans).

Je leur adresse tous mes remerciements pour le travail accompli et j'y associe leur femme pour leur patience et leur compréhension face à une implication si prenante.

D'autres arrivent : Jean Pierre Dumeige, Charles-Hubert de Bellaigue, Bruno Bouttier, Kevin Leguedois, Pascal Pailleau, Dominique Serpin et Alexis Teissedre, qui trouveront tout naturellement leur place dans l'équipe et je sais pouvoir compter sur leur engagement dans les responsabilités qui leur seront confiées.

Le 4 Juillet, le nouveau conseil d'administration choisira parmi ses membres, son bureau pour trois ans. Puis les administrateurs s'inscriront dans les diverses commissions qui auront en charge les principales actions de la Fédération (petit gibier, grand gibier et dégâts, finance et patrimoine, communication, etc...).

Il faudra, entre autres, étendre encore l'effort sur le faisan, intensifier le programme d'éducation à l'environnement à l'intention des scolaires, densifier l'offre de formation, mettre sur pied l'observatoire des dégâts, lancer les programmes prévus avec la Région Île-de-France...

La FICIF est une fédération atypique, sans aucun doute : 7 départements, 4 autorités administratives, adossée à la plus grande concentration urbaine de France.

Que de contraintes, diront certains ! Mais aussi, que de magnifiques défis à relever.

S'il y a un endroit en France où la communauté des chasseurs se doit d'être présente et active au sein de la ruralité, c'est bien dans notre région francilienne.

Nous devons prouver, jour après jour, que nous sommes un maillon indispensable de la vie des territoires et nous le faisons tous ensemble.

Bien cordialement en Saint-Hubert.

Thierry Clerc
Président de la FICIF

Comment valider son permis de chasser ?

Tout chasseur dispose de trois possibilités pour valider son permis de chasser auprès de la FICIF :

- par courrier postal adressé à notre Fédération : FICIF - CS 50005 - 78519 Rambouillet Cedex,
- par Internet en consultant notre site : www.ficif.com , (validation ou e-validation)
- directement aux bureaux de la FICIF : à Boulogne-Billancourt - 58 avenue du Général Leclerc, et à

Rambouillet - 3 rue Paul Demange (de lundi à vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h, vendredi à 17h) où des permanences spéciales seront assurées certains samedis matin en septembre (voir dates sur le site).

Pour leur part, les adhérents de la FICIF auront reçu le document de validation en accompagnement de ce numéro de notre lettre trimestrielle d'information.

En prévision de l'assemblée générale de l'année prochaine, les chasseurs veilleront à conserver avec soin le timbre vote qui leur permettra de participer activement aux travaux de cette réunion annuelle.

Le prix du permis de chasser pour la saison 2016-2017

Pour valider son permis de chasser national pour la saison 2016-2017 avec une cotisation nationale grand gibier, un adhérent de la FICIF doit payer 399,64 €. Ce montant comprend :

- la redevance cynégétique nationale annuelle (223,64 €) qui alimente le budget de l'ONCFS,
- la redevance d'Etat (9 €) qui est reversée au profit de l'ONCFS et des fédérations,
- la cotisation fédérale (95 €) qui sert au fonctionnement de la fédération. Ce montant fixé et imposé par la FNC, est identique dans toutes les fédérations et pour tout chasseur validant un permis national.
- la cotisation nationale grand gibier (72 €) qui participe au financement de la section prévention et indemnisation des dégâts de la FNC.

Plus de la moitié des adhérents de la FICIF est détentrice d'un permis de chasser national.

Pour les adhérents validant un permis de chasser départemental annuel avec cotisation grand gibier, le coût du permis est de 155,79 € (dont 43,79 € de redevance cynégétique, 9 € de redevance d'Etat, 68 € de cotisation fédérale et 35 € de cotisation départementale grand gibier).

A ces deux types de validation, nationale et départementale, avec ou sans cotisation grand gibier, s'ajoutent les différentes formules temporaires pour neuf jours, et pour trois jours renouvelable deux fois.

Lors de ces validations, la FICIF propose le service d'une police d'assurance RC chasse qui est obligatoire. Il faut rappeler qu'en action de chasse, le chasseur doit toujours être porteur de son permis de chasser, de la validation annuelle et de son attestation d'assurance.

Nouveau conseil d'administration

L'assemblée générale annuelle de la FICIF, tenue le 2 avril dans le cadre du Salon de la Chasse, a été marquée par le renouvellement de la moitié du conseil d'administration.

Le vote des adhérents a ainsi permis de désigner douze administrateurs qui ont été renouvelés ou nouvellement élus, pour un mandat de six ans.

Pour Paris, Hauts-de-Seine, Seine-St-Denis, Val-de-Marne (4 postes sur 9) :

- administrateurs renouvelés : Joselyne Saison-Buisine, Philippe Waguët,
- nouveaux élus : Pascal Pailleau, Alexis Teissedre,

Pour les Yvelines (2 postes sur 5) :

- administrateur renouvelé : Christian Lecat,
- nouvel élu : Jean-Pierre Dumeige,

Pour l'Essonne (3 postes sur 5) :

- nouveaux élus : Charles-Hubert de Bellaigue, Kevin Leguedois, Dominique Serpin,

Pour le Val-d'Oise (3 postes sur 5) :

- administrateurs renouvelés : Christian Decarli, Denys de Magnitot,
- nouvel élu : Bruno Bouttier.

Le conseil d'administration dans sa nouvelle composition prendra ses fonctions à partir du 1^{er} juillet.

Tirez-les, même en été

La question des dégâts de grand gibier est souvent évoquée en CDCFS et certaines communes sont identifiées comme « points noirs » car les montants évalués et les surfaces touchées restent significatifs.

Pour prévenir ou limiter les dégâts durant la période sensible des semis, les chasseurs peuvent intervenir en liaison avec les agriculteurs pour veiller à réduire en nombre la population de sangliers.

Mais, passée cette période, il est inutile d'attendre l'ouverture générale de l'automne, car c'est dès l'été qu'il faut tirer les sangliers !

Détention légale des armes

Soutenus par les actions du Comité Guillaume Tell qui réunit les six organisations représentatives des deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu, les chasseurs sont, comme les tireurs et les collectionneurs, soucieux de ne pas être associés à la délinquance armée, au terrorisme ou au trafic d'armes de guerre.

Les chasseurs sont des détenteurs légaux d'armes à feu qui sont contraints à des règles administratives strictes (recensement, validation du permis, déclaration des armes...).

Les chasseurs doivent aussi savoir que lors de la validation annuelle du permis de chasser, leur nom est automatiquement vérifié sur le FINIADA (Fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes) qui recense les personnes interdites sur décisions préfectorales, de détention ou d'acquisition d'armes en raison de leur comportement, d'une condamnation, de troubles occasionnés à l'ordre public...

La rigueur de cette vérification annuelle est aussi un argument que les chasseurs peuvent faire valoir pour expliquer qu'ils sont des détenteurs légaux d'armes à feu sans aucun rapport avec les délinquants, les trafiquants ou les terroristes.

« Un dimanche à la chasse » : en 2016 c'est le 16 octobre

Pour l'opération « Un dimanche à la chasse » la date retenue cette année est le 16 octobre. Une fois encore, cette rencontre devenue maintenant traditionnelle et qui connaît un succès confirmé sur l'ensemble de la France, va donner l'occasion à des non-chasseurs de pouvoir découvrir sur le terrain et en compagnie de chasseurs, la chasse authentique et ses à-côtés sympathiques.

Du côté de la FICIF, les territoires adhérents et en particulier ceux qui apportent déjà leur soutien actif dans cette manifestation, sauront une fois encore accueillir avec générosité des invités non-chasseurs pour leur montrer la chasse sous son vrai visage et leur expliquer toutes les valeurs dont elle est porteuse.

En 2015, 35 personnes avaient été accueillies sur 10 territoires.

Cette année, la FICIF s'adressera en particulier aux élus municipaux pour les convier à cette opération.

Pour toute information, contacter Christine au secrétariat de la FICIF : tél 01 34 85 33 16.

Beau succès au Salon de la Chasse de Rambouillet

Le Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Rambouillet, qui a donné aux adhérents de la FICIF l'occasion de tenir leur assemblée générale, a connu un beau succès pour sa 20^{ème} édition.

Parmi les partenaires traditionnels montrant au public leurs dernières productions en matière de chasse (armes, équipements, vêtements, voyages, territoires...), la FICIF disposait dès l'entrée du salon d'un vaste stand, agréablement décoré de plantes et arbustes, où le public était accueilli par le personnel qui savait répondre à mille questions en particulier sur les possibilités de formation et de préparation à l'examen du permis de chasser ; ce qui démontre un regain d'intérêt pour notre loisir.

Mais, c'est surtout l'exposition de près de 200 trophées de cerfs originaires des territoires de notre fédération et récoltés au cours de la précédente saison, qui aura retenu l'attention du public.

SDGC pour la FICIF

Elaboré avec la participation des administrateurs et du personnel de notre fédération, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) de la FICIF, valable pour six ans à compter de la saison 2016-17, a fait l'objet d'une large consultation auprès de nombreux partenaires et du public.

Après avoir été soumis à l'avis des Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) des Yvelines, du Val-d'Oise et de l'Essonne, il a été mis à l'étude à la DRIEE et discuté en CDCFS de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Les arrêtés préfectoraux portant approbation de ce SDGC ont été signés le 29 février pour les Yvelines et pour le Val-d'Oise, et le 25 avril pour l'Essonne.

S'il est toujours en cours de validation auprès de la DRIEE, avant signature des arrêtés préfectoraux, le SDGC de la FICIF devrait être complètement approuvé cet été.

Le cas du SDGC de la FICIF est très particulier car il concerne plusieurs départements dont les autorités préfectorales ont pu souhaiter certaines adaptations spécifiques aux données locales. On note cependant que les principales mesures sont uniformément applicables à l'ensemble de la circonscription de la FICIF ; ce qui est un résultat appréciable dans à un souci d'homogénéisation des dispositions.

Les cerfs d'Île-de-France

Il existe bien une diversité génétique des populations de cerfs en Île-de-France. Telle est la conclusion de la thèse effectuée par Marie Suez, étudiante de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI) à qui la FICIF a apporté aux côtés d'autres partenaires, un soutien solide en lui fournissant 220 des 528 échantillons de tissus (muscles, foies) qui ont été utilisés. (Voir *Chasseurs d'Île-de-France* n°3, printemps 2014).

Après extraction de l'ADN sur ces tissus, les empreintes génétiques ont permis de pratiquer une analyse statistique globale et de confirmer à partir de 345 individus retenus qu'il y a dans notre région trois groupes génétiques bien distincts de cerfs : un au sud-est, un au sud-ouest et un au nord.

Cette structuration génétique des cerfs franciliens est la conséquence directe d'une anthropisation de l'espace, c'est-à-dire une modification des milieux naturels sous l'action de l'homme avec une urbanisation densifiée, la construction d'infrastructures linéaires de transport (autoroutes, lignes de TGV) aujourd'hui véritables obstacles infranchissables pour la grande faune.

En marge de cette analyse génétique, on retiendra deux points soulignés par cette scientifique :

. un déplacement des cerfs depuis les forêts publiques vers les forêts privées où ils recherchent un peu de tranquillité, loin d'un dérangement excessif lié aux activités non-cynégétiques (fréquentation par le public, promeneurs, randonneurs, chercheurs de champignons ou de mues de cerfs, écoute du brame, etc.).

. l'efficacité des passages à gibiers aériens, aménagés pour que la grande faune puisse franchir les autoroutes, et dont il faudrait étendre l'implantation d'autant que la France est le premier pays à en avoir construits dans les années soixante mais dont beaucoup devraient être réhabilités.

Retour de l'école

Dix jeunes permis, de moins de trois ans, âgés de 16 à 34 ans, ont été accueillis du 20 au 22 avril, à l'École de chasse de Belval (Ardennes) grâce au partenariat entre la Fondation François Sommer et la FICIF. La qualité de l'accueil et les formations dispensées par le maître des lieux David Pierrard ont permis aux stagiaires d'approfondir leurs connaissances. Un tiers d'entre eux n'ont jamais eu l'occasion de chasser tandis que les autres ont rarement eu l'opportunité de mettre en pratique. Ce fait collectif invite le monde de la chasse à réfléchir sur sa capacité à accueillir et intégrer des nouveaux chasseurs.

La chasse est un atout économique, social et environnemental, même en Île-de-France

Les 1 141 000 chasseurs recensés en France se doivent d'être les meilleurs ambassadeurs de la chasse. Au-delà des propos de raison et de passion, il leur faut savoir exposer en particulier que la chasse :

- génère chaque année 3,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires,
- apporte 2,1 milliards d'euros de valeur ajoutée à l'économie nationale (PIB)
- représente 25 800 emplois.

Pour sa part, notre région d'Île-de-France, malgré son caractère très urbanisé, reste une grande région cynégétique marquée par la pratique de divers modes de chasse.

En Île-de-France, la chasse a un poids économique de 192 millions d'euros, elle représente 2 182 emplois.

Chaque année, en moyenne, un chasseur francilien dépense 3 200 euros et parcourt 1 900 kilomètres.

Sa contribution en bénévolat représente 71 heures, soit au total l'équivalent de 1 121 emplois à temps plein. Incontestablement, la chasse est un atout essentiel pour les territoires ruraux.

Après cette étude à laquelle de nombreux chasseurs adhérents de la FICIF ont apporté leur contribution, la FNC a lancé une deuxième phase d'analyse visant à mesurer la plus-value que la chasse apporte aux territoires, car il convient de prouver que la chasse est un atout majeur pour la nature dans notre pays.

Fourbir ses armes

Comme chaque année, le réseau « Sécurité à la chasse » de l'ONCFS va dresser le bilan des accidents de chasse enregistrés au cours de la saison passée, en veillant à en analyser les causes et les circonstances.

Ce travail permet aux fédérations d'adapter formation et sensibilisation des chasseurs à la sécurité.

Sachant qu'un accident sur quatre est un auto-accident qui résulte de la maladresse dans l'utilisation de l'arme ou d'un mauvais entretien de l'arme, la FICIF recommande une fois encore à ses adhérents de toujours faire preuve de la plus grande prudence en action de chasse.

Elle recommande aussi de ne pas attendre l'ouverture de la saison pour se familiariser à nouveau avec son arme, pour en vérifier le bon fonctionnement et en assurer un entretien attentif, ou pour participer à quelques séances de tir en stand. Cela permet de retrouver les bons gestes en toute sécurité.

Combien de gibiers au tableau ?

Avec l'aide près de 60 000 chasseurs répartis sur tout le territoire national, l'ONCFS et la FNC ont mené et financé conjointement une enquête pour estimer les prélèvements de gibiers durant la saison 2013-2014.

Le tableau de chasse national a pu ainsi être estimé pour une soixantaine d'espèces.

Pour la petite faune sédentaire de plaine, le faisan arrive en tête (avec un prélèvement de 3 millions d'individus) suivi par le lapin de garenne, la perdrix rouge et le lièvre.

Pour les oiseaux de passage, le pigeon ramier est en tête de tableau (avec 4,9 millions d'individus).

Les autres rubriques concernent la bécasse (730 000 oiseaux), la bécassine (180 000 oiseaux)...

Pour le grand gibier, les résultats de l'enquête sont confirmés par les estimations du réseau Ongulés sauvages avec 553 000 chevreuils et 550 000 sangliers.

Les résultats détaillés de cette enquête sont disponibles sur le site : www.oncfs.gouv.fr .

La lettre « *Chasseurs d'Île-de-France* » est diffusée aux 23 000 adhérents de la FICIF.

Elle est en ligne sur le site Internet de la FICIF : www.ficif.com

FICIF : Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France

58 avenue du Général Leclerc - 92514 Boulogne Billancourt Cedex - tél. : 01 55 60 18 70 - fax : 01 55 60 07 15
3 rue Paul Demange - CS 50005 - 78519 Rambouillet Cedex - tél. : 01 34 85 33 00 - fax : 01 34 85 33 02
mél. : contact@ficif.com - Internet : www.ficif.com